



## DISPOSITIF DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

### Module : Gestion et coordination des contrôles

#### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

#### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Module de formation spécifique qui concerne **la gestion et la coordination des contrôles.**

**Remarque : ce module ne concerne pas les aides RDR hors surfaces**

#### PUBLIC CONCERNE :

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents en charges contrôles en exploitations agricoles, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, des contrôleurs de l'ASP, de FAM, des DDCSPP, de l'AFB et de l'ONCFS.

#### Obligation pour le stagiaire :

#### CONTENU PROPOSE :

- **avoir participé à une session du tronc commun**
- **Être capable d'identifier et d'expliquer les différents contrôles**
  - Les causes et principes des contrôles
  - Les différents types de contrôles
  - Les différents corps de contrôle
  - La structure d'un compte-rendu de contrôle
- **Comprendre le rôle de la coordination des contrôles**
  - La sélection des contrôles
  - La coordination des contrôles : objectifs, principe et méthodes
  - Le déroulement d'une campagne de contrôles
- **Comprendre les suites à contrôles**
- Les conséquences et mise en œuvre des suites à contrôle

**Formateurs du MAA et de l'ASP**

#### INTERVENANTS :

#### Date limite d'inscription : DURÉE :

1 mois avant le stage  
3 jours

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

15

#### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Bruno GELIN  
Martine FLUET

#### INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>  
Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)  
[formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr)

#### FRAIS D'INSCRIPTION :

363 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

#### CODE EPICEA :

**181623 / 181624 / 181625**